



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
COMMUNE DE SISTERON

EXTRAIT DU REGISTRE  
des Arrêtés Municipaux

N° 2020 / 1551 ST LR / YP

*Le Maire de SISTERON,*

**OBJET : Création d'un ralentisseur – Allée des Romarins**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.2212.1 et L.2131 – 2131 - 2  
VU la Loi 2004-809 du 13 Août 2004 et notamment l'article 140

**VU la création d'un ralentisseur sur l'Allée des Romarins au niveau des Abattoirs ;**  
CONSIDERANT que pour la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules par la création de ce ralentisseur.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - A compter de ce jour où l'arrêté est exécutoire, un ralentisseur de type « dos d'âne » est installé sur l'Allée des Romarins au niveau des Abattoirs. La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

**ARTICLE 2** - La ville de SISTERON décline toute responsabilité en cas d'accident.

**ARTICLE 3** - Les Services Techniques de la Commune sont chargés de la mise en place de la signalisation et des protections nécessaires.

**ARTICLE 4** - Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

**ARTICLE 5** - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sisteron et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Sisteron sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de FORCALQUIER, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SISTERON et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Sisteron.

NOTIFIÉ ET PUBLIÉ  
DANS UN DÉLAI LÉGAL,

20 NOV. 2020

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE.  
LE MAIRE

Pour le Maire,  
Adjoint Délégué,

Jean-Pierre **TEMPLIER**

Fait à SISTERON le 20 Novembre 2020

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué

**J-P. TEMPLIER**